ART. 1ER A N° 325

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

# **AMENDEMENT**

N º 325

présenté par M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Brun, M. Menuel, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Masson et M. de Ganay

#### **ARTICLE 1ER A**

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 51 par les mots :

«, enclavés ou isolés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte précisément, aux côtés des territoires ruraux, la spécificité des territoires enclavés ou isolés.